

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1510

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« les entretiens particuliers des demandeurs avec les membres de l'équipe médicale clinicobiologique pluridisciplinaire »

les mots :

« une évaluation médicale et psychologique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Bien qu'opposée à l'ouverture de « la PMA pour toutes », si cela devait être voté, il faudrait préférer la rédaction initiale de l'alinéa 3, afin de s'assurer que les parents sont dans les meilleures dispositions pour accueillir un enfant.